

Crèche en Mairie ? Une claque pour la Fédération de la Libre pensée de Vendée

écrit par Maxime | 15 octobre 2017

Crèche à l'hôtel de département de Vendée : la Fédération de la libre pensée de Vendée perd son recours devant la cour de Nantes et versera au département de la Vendée 2 000 euros de dédommagement.

La décision présente l'intérêt d'être largement motivée. Elle émane d'une juridiction susceptible d'être désavouée par le Conseil d'Etat qui avait posé un principe d'interdiction des crèches de Noël. Les juges de Nantes motivent largement leur décision pour éviter une cassation. Ils rendent par ailleurs des arrêts la plupart du temps excellents en matière d'immigration.

La crèche est « sauvée » notamment par le fait que son installation s'inscrit dans le cadre de traditions populaires comme l'arbre de Noël des enfants de la DDASS. Ces enfants qui n'ont plus de famille peuvent bénéficier d'un moment de convivialité un peu festif dans ce cadre.

Cela peut aider ces enfants à être équilibrés en leur donnant des racines de substitution.

Je ne peux pas dire que je sois un fanatique des crèches dans les lieux publics, surtout si leur installation implique un coût. Il existe d'autres mythes qui peuvent faire rêver les enfants, comme les mythes grecs, mais ils sont plus éloignés. On n'est pas vraiment dans le cadre d'une stricte neutralité religieuse car il y a bien un aspect religieux dans cette crèche, mais cela peut amuser les enfants, leur apporter du réconfort tout en leur permettant de se cultiver, d'apprendre l'histoire des croyances qui ont été dominantes en France.

Surtout, cela exprime l'idée d'une histoire nationale et va à l'encontre de l'idée que les populations du monde entier sont

interchangeables, qu'il n'existe pas de culture française, que la France est périmée et bonne à jeter à la poubelle.

En ce sens, cela permet de rappeler qu'on est chez nous et ne fait pas de mal dans le contexte actuel où tout est fait pour nous culpabiliser, nous déraciner, nous humilier en nous traitant de fainéants, illettrés et autres adjectifs macroniens.

Cela permet de rappeler que le principe d'intégration en France est l'assimilation à l'identité nationale pour tout ce qui a trait à la langue, l'éducation et la culture.

Dans ce contexte, des défenseurs de la laïcité ont mieux à faire que d'assigner des départements en justice pour des histoires de crèche. Ils feraient mieux de garder leur argent pour des recours plus importants et légitimes.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000035755936&fastReqId=890542108&fastPos=1>